

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis s'est réuni à la Fabrique, à Beauvois en Cambresis, sur convocation qui lui a été adressée le vingt-quatre juin deux mille vingt et un, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : (46 : 40 titulaires – 6 suppléants)

46 membres sont présents avec voix délibérative (sur 84 délégués), le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Membres présents avec voix délibérative (46- 40 Titulaires et 6 suppléants) :

Communauté d'agglomération de Cambrai (21 votants – 18 titulaires – 3 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|---|---------------------|----------------------------|
| 1. Gérard ALLART, | 8. Bernard HUREZ, | 16. Maryvone RINGEVAL |
| 2. Pascal BRUNIAUX | 9. Marc LANGLAIS, | 17. Gérard SETAN, |
| 3. Marie-Bernadette
BUISSET-LAVALARD | 10. Bruno LEFEBVRE | 18. Sylvain TRANOY, |
| 4. Eddy DHERBECOURT, | 11. Romain MANESSE | 19. Jean-Paul BASSELET (S) |
| 5. M-Thérèse DOIGNAUX | 12. Philippe LOYEZ, | 20. Danielle PREVOST(S) |
| 6. Pascal DUEZ | 13. Michel PRETTRE | 21. Geneviève GAUTHIER(S) |
| 7. Jean FICHAUX | 14. Pascal MOMPACH, | |
| | 15. Daniel POTEAU, | |

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (20 votants – 18 titulaires – 2 suppléants ayant obtenu procuration):

- | | | |
|-----------------------|-------------------------|------------------------|
| 1. Alexandre BASQUIN | 6. André-Marie FORRIERE | 15. Jeremy RICHARD, |
| 2. Maurice DEFAUX, | 7. Stéphane JUMEAUX, | 16. Liliane RICHOMME, |
| 3. Didier CATTOEN, | 8. Ludovic HAVART, | 17. Didier KEHL, |
| 4. Mathieu DAVOINE | 9. Daniel FORRIERES | 18. Laurence RIBES, |
| 5. Bernadette DUBUIS, | 10. Jean-Claude GERARD | 19. Aymeric DEMADE(S) |
| | 11. Yannick HERBET, | 20. Sandrine TRIOUX(S) |
| | 12. Michel HENNEQUART | |
| | 13. Joseph MODARELLI, | |
| | 14. Gilles PELLETIER, | |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (5 votants – 4 titulaires – 1 suppléant) :

1. Jean-Marc BOUCLY
2. Georges FLAMENGT,
3. Sylviane MAROUZE,
4. Roland SALENGRO
5. Jacky CALZADA(S)

Membres excusés (T) :

Yvette BLANCHARD, Thierry BOUTEMAN, Jean-Marie DEVILERS, Guy COQUELLE, Jacques DENOYELLE, Dominique GAILLARD, Christian DUMONT, Benoit DHORDAIN, Bruno IVANEC, Olivier GOBERT, Jean-Claude GUINET, Slimane RAHEM, Laurence SAYDON, Fernande LAMOURET, Francis NOBLECOURT, Stéphane MAURICE, Nicolas SIEGLER, Olivier DELSAUX, Jean-Pierre DHORME, Gilbert DRAIN, Nathalie DROBINOHA, Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, Yves MARECAILLE, Karine MORELLE

Etienne BASQUIN, Fabrice BACCOUT, Frédéric BRICOUT, Marie-Josée DEPREZ, Pierre-Henri DUDANT, Patrice BONIFACE, Véronique GODELIEZ NICAISE, Henri QUONIOU, Patrice QUEVREUX, Jacques OLIVIER, Jean-Felix MACAREZ, Julien LEONARD, Bertrand LEFEBVRE, Jérôme MELI, Bernard PLET, Paul SOUPLY

Michel DHANEUS, Didier ESCARTIN, Paul SAGNIEZ,

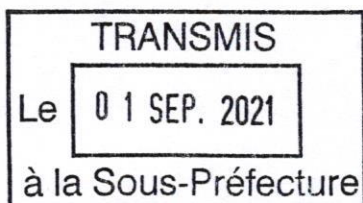
Membres présents sans voix délibérative (5) :

Bernadette GODET, Jacky LAURENT Claude LECLERCQ,

Sylvain HALLE, Pascal PAQUET

Secrétaire de séance :

Jeremy RICHARD



Objet : Convention Dispositif J'amen'Age 59

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de sa politique de maintien à domicile, le Département du Nord étend son dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité à l'aménagement du Logement aux bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) occupants du parc privé, ainsi qu'aux bénéficiaires en situation de handicap nécessitant un aménagement de logement au titre du Fond départemental de compensation du handicap et/ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), selon les critères d'éligibilité de l'ANAH (c'est-à-dire pour les ménages aux ressources identifiées comme « modestes » et « très modestes »).

Cela se traduit par deux nouvelles dispositions :

Une meilleure solvabilisation des usagers de l'APA par le biais d'une nouvelle aide volontariste dénommée J'Amen'Age 59.

Une coordination renforcée avec les EPCI afin d'aider l'ensemble des usagers en perte d'autonomie à concrétiser leurs projets d'aménagement de logement liés à la perte d'autonomie et à la précarité énergétique si nécessaire et de leur permettre également de mobiliser toutes les aides existantes en la matière par le biais d'un nouvel avenant aux conventions signées dans le cadre du programme « Habiter mieux ».

Cette coopération vient en complément des dispositifs existants mais se distingue en ce que le Département et la MDPH identifieront dans le cadre de l'évaluation des prestations qui leur sont confiées, les publics visés qui sont en perte d'autonomie, tant par leur avancée en âge que par la révélation d'une situation de handicap.

Les prescriptions d'aménagement de logement liées à la perte d'autonomie seront prescrites par les ergothérapeutes de la MDPH en lien avec les autres aides existantes.

Une convention-cadre a été signée entre le Département du Nord et le Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis, le 14/11/2019 dans le cadre du déploiement du dispositif « Nord Equipement Habitat Solidarité » (NEHS), dispositif de lutte contre la précarité énergétique et d'amélioration de l'habitat dans le parc privé.

Un premier avenant a été signé entre le Département du Nord et Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis, portant sur la modification de l'article 3-4 de la convention afin de simplifier et faciliter le paiement des subventions au titre des mesures d'accompagnement.